



mon fils de 15ans veut aller vivre avec son père

Par **karo93220**, le **12/06/2011** à **13:25**

Bonjour j'ai besoin d'aide. Je vais essayer de résumer rapidement la situation. Je suis séparée du père de mes enfants de 11 et 15ans depuis 2007. un jugement à été rendu les enfants doivent vivre avec moi et leur père doit les prendre 1week-end sur2 et la moitié des vacances et il doit aussi me verser un pension alimentaire. Il ne respecte aucune de ses conditions, il prends ses enfants quand ça l'arrangé ne paie pas la pension. Il s'absente régulièrement pendant 2mois voir plus. et quand il prends les enfants c'est l'anarchie total. Il laisse les enfants sortir comme il le veulent nuit et jour ne leur donnent aucune limite, mange quand ils veulent nuit..... La vie rêvée d'un adolescent. C'est le problème mon fils de 15ans veut aller vivre avec son père. (Qui ne le voudrait pas à cette âge la dans ces conditions). Ils nous fait vivre un enfer à la maison ou nous avons des règles à respecter. Il s'isole dans sa chambre, nous parle mal..... Je ne sais pas ce que je doit faire en plus son père va dans son sens en disant qu'il veut récupérer les 2enfants. Comme ça il touchera les allocs. Que puis je faire pour me sortir de cette situation. Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **12/06/2011** à **14:43**

Commencez par porter plainte pour abandon de famille pour le non paiement de la pension alimentaire et allez voir un huissier pour saisir sur son salaire, la pension tous les mois et 6 mois d'arriérés.

Faites une requête au JAF concernant le fait qu'il ne prend pas les enfants, qu'il ne vous avertit pas, et que vous souhaitez réduire son droit à un WE par mois à condition qu'il vous avertisse à l'avance s'il prend les enfants ou pas.

Par **karo93220**, le **13/06/2011** à **11:12**

Bonjour Domil, tout d'abord je voudrais vous remercier pour votre réponse. En ce qui concerne la pension alimentaire je suis déjà allée voir un huissier, il ne peut rien faire car le père de mes enfants est rmiste. Je vais saisir le jaf comme vous me l'avez conseillé pour les modalités de garde mais je ne sais pas si ça arrangerait les choses avec mon fils qui souhaite habiter chez son père. encore mille merci

Par **Domil**, le **13/06/2011** à **13:41**

ça ne vous empêche pas de

- porter plainte pour abandon de famille
- de voir avec l'huissier la procédure pour la saisie des biens